

Début 2021, 3 100 centres d'hébergement disposent au total de 218 000 places d'hébergement, dont 210 000 permanentes, pour accueillir, héberger et accompagner des adultes et des familles en difficulté sociale (tous sans domicile). Avec un taux d'occupation global de 90 %, ces centres accueillent 197 000 personnes. 46 % des adultes hébergés sont des hommes seuls sans enfant. La majorité des femmes adultes accueillies sont accompagnées d'enfants. Les mineurs représentent 32 % des effectifs, les non-ressortissants de l'Union européenne 77 % et les demandeurs d'asile 38 %. Une petite part des adultes hébergés exerce une activité professionnelle (15 %). 20 % des adultes perçoivent le revenu de solidarité active (RSA), 5 % la prime d'activité et 4 % l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Près de 220 000 places dans les centres d'hébergement début 2021

Début 2021, selon l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) de 2020-2021 (voir annexe 1.1), près de 3 100 centres d'hébergement sont chargés d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des adultes et des familles en difficulté sociale. Ces établissements diffèrent selon les publics accueillis, les missions qui leur sont confiées et les moyens qui leur sont alloués. Au 31 janvier 2021, les sept catégories d'établissements considérées dans cette fiche (encadré 1) disposent de 218 200 places d'hébergement¹, dont 210 500 places permanentes² et 7 700 places temporaires³ (tableau 1).

La moitié de ces places (109 400) se trouvent dans l'hébergement dit « généraliste », c'est-à-dire dans les centres d'hébergement et de réinsertion

sociale (CHRS) [51 900 places]⁴ et dans les « autres centres d'accueil » (57 500)⁵, qui comprennent essentiellement les centres d'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion hors CHRS. Un peu moins de la moitié des places (102 500) se trouvent dans les structures du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (DNA), principalement dans les hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda) [46 900 places] et dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) [43 900 places]. Les autres places du DNA sont soit dédiées aux bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés, apatrides, bénéficiaires d'une protection subsidiaire) dans les centres provisoires d'hébergement (CPH) [8 700 places], soit, dans une moindre mesure, situées dans les centres d'accueil et d'examen des situations⁶ (CAES) [3 000 places]. Enfin, 3 %

1. Près de 6 000 places supplémentaires se trouvent dans les structures d'accueil avec aide médicale (lits d'accueil médicalisé [LAM], lits halte soins santé [LHSS] et appartements de coordination thérapeutique [ACT]). Ces places et les personnes qui y sont hébergées ne sont pas décrites dans cette fiche.

2. Les places permanentes sont ouvertes toute l'année (ou durant toute la période d'ouverture de la structure).

3. Seules les places temporaires dans les centres d'hébergement pérennes sont prises en compte dans l'enquête ES-DS 2020-2021 (elles ne l'étaient pas dans l'enquête ES-DS 2016). Elles sont ouvertes essentiellement lors de la période hivernale ou, pour la période concernée par l'enquête, l'ont été en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. Les structures ou lieux mobilisés uniquement de manière temporaire, par exemple un gymnase au cours de la période hivernale, n'entrent pas dans le champ de l'enquête ES-DS.

4. Cet effectif intègre des mesures d'accompagnement en « CHRS hors les murs » (voir note 8).

5. Il faut souligner que la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) obtient un total de 79 100 places d'hébergement généraliste hors CHRS et hors nuitées hôtelières au 31 décembre 2020, dans son dénombrement pour la présentation stratégique du programme 177 dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022. Des expertises seront menées conjointement par la DREES et la Dihal pour comprendre ces écarts.

6. Ces places sont destinées aux personnes qui souhaitent demander l'asile ou qui sont en cours de demande ; elles attendent une orientation vers une autre place du DNA (notamment dans le cadre d'une orientation vers une région où les capacités d'hébergement sont moins saturées).

des places sont situées dans les établissements d'accueil mère-enfant (EAME) [6 200 places].

Hors Huda et CAES, environ 40 000 places d'hébergement permanentes en plus entre fin 2016 et début 2021

À champ constant⁷, le nombre de places d'hébergement permanentes a augmenté d'un peu plus

de 40 000 entre fin 2016 et début 2021 (tableau 2). Toutes les catégories d'établissements sont concernées à des degrés divers (sauf les EAME), selon les priorités fixées par les pouvoirs publics, en particulier pour renforcer l'accueil d'urgence mais aussi pour développer les capacités d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les capacités de l'hébergement généraliste s'accroissent

Encadré 1 Catégories d'établissements étudiées

L'enquête quadriennale de la DREES auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) porte sur l'activité des centres d'hébergement et des établissements de logement adapté, sur leur personnel et sur les personnes qu'ils accueillent ou qui en sont sorties. Ce sont les établissements qui répondent à l'enquête et non le public accueilli ou déjà sorti de l'établissement. L'activité et le public accueilli considérés pour l'édition 2020-2021, mobilisée dans cette fiche, sont à la date du 31 janvier 2021.

Sept catégories d'établissements sont étudiées ici. Deux d'entre elles font partie de l'hébergement dit « généraliste » :

> les **centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** ;

> les « **autres centres d'accueil** », qui sont des centres d'hébergement hors CHRS proposant des places d'insertion, de stabilisation ou d'urgence. Cette catégorie inclut notamment les centres d'hébergement d'urgence (CHU), ainsi que les résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS).

Les **établissements d'accueil mère-enfant (EAME)**, destinés aux parents, essentiellement à des mères isolées d'enfants de moins de 3 ans, sont également inclus dans le champ de cette fiche. Ces établissements relèvent de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et sont financés par les conseils départementaux. Quatre catégories d'établissements font partie du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (DNA) :

> les **centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada)**, qui sont en théorie la norme en matière d'hébergement des demandeurs d'asile ;

> les **centres provisoires d'hébergement (CPH)**, dédiés à l'accueil des bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire) ;

> les **hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda)**, qui se sont développés notamment en raison du manque de places en Cada ; les demandeurs d'asile en procédure « Dublin » (voir annexe 4) peuvent être hébergés en Huda mais pas en Cada ;

> les **centres d'accueil et d'examen des situations (CAES)**, destinés aux personnes qui souhaitent demander l'asile ou qui sont en cours de demande d'asile et qui attendent une orientation vers une autre place du DNA (notamment dans le cadre d'une orientation vers une région où les capacités d'hébergement sont moins saturées).

Les CAES et Huda n'étaient, pour l'essentiel, pas inclus dans le champ de l'édition précédente de l'enquête, portant sur l'année 2016. Les CAES n'existaient pas encore. Seule une petite partie des établissements qui sont devenus depuis les Huda se trouvaient dans le champ de l'enquête ES-DS 2016 : les établissements d'accueil temporaire service de l'asile (AT-SA).

Les nuitées hôtelières mobilisées par des associations sur financement de l'État ne rentrent pas dans le champ des établissements d'accueil, ni en conséquence dans le champ d'ES-DS. Il en est de même pour les structures ou les lieux mobilisés uniquement de manière temporaire, essentiellement au cours de la période hivernale ou en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. Cependant, les places temporaires ouvertes dans des structures permanentes sont bien prises en compte par l'enquête ES-DS depuis l'édition 2020-2021.

7. Les CAES n'existaient pas fin 2016 et les Huda n'étaient pas inclus dans le champ de l'enquête ES-DS 2016.

ainsi de près de 25 000 places (+33 %), notamment en raison de la hausse du nombre de places d'urgence (+15 000 places environ).

Déjà en hausse entre 2012 et 2016, le nombre de places en Cada a encore fortement augmenté entre 2016 et 2021 (+8 600 places, soit une hausse de 25 %). Le nombre de places en CPH, quant à lui, a été presque multiplié par cinq, passant de 1 800 à 8 700 places entre fin 2016 et début 2021. Cette très forte hausse est essentiellement due à de très nombreuses ouvertures de centres lors de cette période : le nombre de CPH est ainsi passé de 32 à 140.

Quant aux EAME, financés par l'aide sociale à l'enfance (ASE), le nombre de places reste stable entre fin 2016 et début 2021.

Presque 200 000 personnes hébergées

197 300 personnes⁸ sont hébergées au 31 janvier 2021 dans les sept catégories d'établissements

étudiées : 190 600 sur des places permanentes et 6 600 sur des places temporaires. Sur un champ comparable (c'est-à-dire sur les places permanentes hors Huda et CAES), cela représente une hausse de presque 34 000 personnes par rapport au 15 décembre 2016 (tableau 2).

Le taux d'occupation agrégé⁹ sur l'ensemble des places (permanentes et temporaires) est de 90 %. Sur un champ comparable (catégories d'établissements dans le champ des enquêtes ES-DS 2016 et 2020-2021 et places permanentes), il baisse par rapport à 2016 (92 % contre 95 %). Cette diminution, qui concerne seulement l'hébergement généraliste et les CPH, est notamment due à la situation sanitaire au moment de l'enquête. En effet, la crise du Covid-19 a fortement perturbé le fonctionnement des établissements : dans certaines structures, une partie des places était laissée vacante pour essayer de maintenir une distanciation sociale entre les personnes hébergées

Tableau 1 Activité d'hébergement des établissements, début 2021

	Hébergement généraliste			DNA					EAME	Ensemble des établissements
	Ensemble	CHRS	Autres centres d'accueil	Ensemble	CAES	Cada	Huda	CPH		
Nombre d'établissements	1 899	837	1 062	1 029	33	363	493	140	167	3 094
Nombre de places	109 400	51 900	57 500	102 500	3 000	43 900	46 900	8 700	6 200	218 200
Nombre de personnes accueillies	100 100	47 400	52 700	91 600	2 000	40 300	41 700	7 700	5 600	197 300
Taux d'occupation (en %)	92	91	92	89	64	92	89	89	89	90
Nombre de places permanentes	102 400	50 300	52 100	101 900	3 000	43 700	46 400	8 700	6 200	210 500
Nombre de places temporaires	7 000	1 600	5 300	700	0	200	500	0	0	7 700
Nombre de personnes accueillies sur des places temporaires	6 300	1 300	5 000	400	0	0	300	0	0	6 600

Lecture > 837 CHRS sont recensés au 31 janvier 2021. Ces CHRS possèdent une capacité totale de 51 900 places.

Champ > France, au 31 janvier 2021.

Source > DREES, enquête ES-DS 2020-2021.

8. Ces personnes sont toutes, ou presque, considérées comme « sans domicile » au sens de l'enquête Sans-domicile 2012, menée par l'Insee et l'Ined (voir annexe 1.1), et de la prochaine enquête Sans-domicile 2025, qui sera menée par l'Insee et la DREES. Seules font exception les personnes accompagnées en « CHRS hors les murs » qui ont un statut d'occupation du logement (locataires avec bail, résidentes en logement adapté...) ou qui sont en intermédiation locative. 2 000 personnes sont accompagnées par une mesure de CHRS hors les murs début 2021 mais leur situation de logement est inconnue dans l'enquête ES-DS. Par ailleurs, l'effectif de 197 300 personnes hébergées est très légèrement majoré car une partie de ces 2 000 personnes sont hébergées dans un centre d'hébergement d'urgence et donc déjà prises en compte dans les effectifs des autres centres d'accueil.

9. Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de places d'hébergement occupées et le nombre de places d'hébergement offertes par les établissements. Il s'agit d'un taux agrégé.

ou pour pouvoir en isoler certaines. Le Covid-19 a également pu désorganiser en partie le travail du personnel de ces structures, certains tombant malades, devant s'isoler ou s'occuper de leurs enfants. Cette crise a aussi pu avoir un impact via d'autres mécanismes, comme le recours beaucoup plus important aux nuitées hôtelières ou la forte réduction de la mobilité lors de cette période qui a fait baisser les arrivées, notamment de l'étranger, et a donc eu un effet sur le taux d'occupation dans le DNA¹⁰. La forte hausse du nombre de places entre fin 2016 et début 2021 a pu aussi avoir une influence sur le taux d'occupation, notamment dans les CPH, via un certain délai de latence, ou de « friction », entre l'ouverture des multiples structures et leur occupation « normale ».

Un tiers de mineurs parmi les personnes hébergées

Sur l'ensemble des places (temporaires ou permanentes), 32 % des personnes hébergées début 2021 ont moins de 18 ans (tableau 3). Cette proportion est plus élevée que dans l'ensemble de la population française (22 %). Les mineurs sont naturellement très présents dans les établissements d'accueil mère-enfant (55 % des personnes hébergées). Ils représentent aussi une part importante des personnes hébergées dans les établissements généralistes (31 % en CHRS et 34 % dans les autres centres d'accueil), ainsi que dans les Cada¹¹ (40 %) et CPH (29 %). Les jeunes adultes sont aussi surreprésentés mais ils le sont particulièrement dans le DNA : les 18-24 ans et les 25-34 ans y représentent 17 %

Tableau 2 Évolution des effectifs hébergés sur les places permanentes entre fin 2016 et début 2021

	Hébergement généraliste			DNA					EAME	Ensemble des établissements du champ commun (2016-2021)	Ensemble des établissements du champ 2021
	Ensemble	CHRS	Autres centres d'accueil	Ensemble	CAES	Cada	Huda	CPH			
2021											
Nombre de places permanentes	102 400	50 300	52 100	101 900	3 000	43 700	46 400	8 700	6 200	161 100	210 500
Nombre de personnes accueillies	93 800	46 200	47 700	91 200	1 900	40 300	41 300	7 700	5 600	147 400	190 600
Taux d'occupation (en %)	92	92	91	90	64	92	89	89	89	92	91
Nombre moyen de places par établissement	54	60	49	99	91	121	94	62	37	63	68
2016											
Nombre de places permanentes	77 100	45 000	32 100	-	-	35 100	-	1 800	6 200	120 200	-
Nombre de personnes accueillies	74 100	43 900	30 200	-	-	32 400	-	1 700	5 400	113 600	-
Taux d'occupation (en %)	96	97	94	-	-	92	-	96	87	95	-
Nombre moyen de places par établissement	47	53	40	-	-	106	-	57	38	55	-

Lecture > Les CHRS possèdent une capacité totale de 50 300 places permanentes d'hébergement début 2021 et accueillent 46 200 personnes.

Champ > France, places permanentes d'hébergement, au 31 janvier 2021 et au 15 décembre 2016.

Source > DREES, enquêtes ES-DS 2016 et 2020-2021.

¹⁰. Le taux d'occupation est particulièrement faible dans les CAES : 64 %.

¹¹. Plus de 99 % des mineurs en Cada et en Huda accompagnent une famille ou un groupe : il ne s'agit donc pas de mineurs non accompagnés (MNA). Les MNA relèvent de l'ASE.

et 32 % des personnes hébergées, contre 8 % et 12 % de l'ensemble de la population. C'est notamment le cas dans les CAES avec 46 % de jeunes de 25 à 34 ans et 32 % de jeunes de 18 à 24 ans, mais également dans les Huda et les CPH avec respectivement 37 % et 35 % de personnes entre 25 et 34 ans. Les personnes de 50 ans ou plus sont, quant à elles, fortement sous-représentées : 9 % des personnes hébergées sont dans cette tranche d'âge, contre 40 % de l'ensemble de la population.

Près d'un adulte hébergé sur deux est un homme sans enfant

57 % des personnes hébergées (adultes et enfants) sont de sexe masculin (tableau 3). Cette surreprésentation masculine est générale, sauf en EAME où le déséquilibre est inversé, mais elle est accentuée dans les structures du DNA hors Cada : il y a 89 % d'hommes en CAES, 68 % en Huda et 67 % en CPH.

Les personnes seules sans enfant représentent 58 % des adultes¹² hébergés, quatre sur cinq étant

Tableau 3 Caractéristiques sociodémographiques des personnes hébergées, début 2021

	Hébergement généraliste			DNA					EAME	Ensemble des établissements	Ensemble de la population
	Ensemble	CHRS	Autres centres d'accueil	Ensemble	CAES	Cada	Huda	CPH			
Sexe											
Femme	46	46	47	38	11	47	32	33	70	43	52
Homme	54	54	53	62	89	53	68	67	30	57	48
Âge¹											
Moins de 18 ans	32	31	34	31	8	40	23	29	55	32	22
18-24 ans	12	14	11	17	32	12	20	19	23	15	8
25-34 ans	17	16	17	32	46	26	37	35	16	24	12
35-49 ans	25	25	25	17	12	18	16	15	6	20	19
50 ans et plus	14	15	14	3	3	4	3	2	0	9	40
Situation familiale²											
Femme seule sans enfant	17	19	15	7	1	10	5	5	2	12	15
Homme seul sans enfant	42	45	40	52	81	33	62	62	1	46	11
Femme seule avec enfant(s)	16	17	15	10	2	15	8	7	83	15	5
Homme seul avec enfant(s)	1	1	1	1	0	1	1	0	2	1	2
Couple sans enfant	4	4	4	3	1	4	3	1	0	4	34
Couple avec enfant(s)	17	13	22	25	6	34	19	21	11	21	33
Groupe d'adultes (avec ou sans enfants)	2	2	3	3	9	3	2	2	1	2	nd

nd : non disponible.

1. Il s'agit de l'âge au 31 décembre 2020.

2. Dans les établissements, la ventilation par situation familiale est calculée en excluant les enfants accompagnant une famille ou un groupe (soit 34 % des personnes hébergées). Dans l'ensemble de la population, cette ventilation est calculée en excluant les enfants de la personne de référence ou de son conjoint ainsi que les ménages complexes.

Lecture > En CHRS, 54 % des personnes hébergées sont des hommes et 19 % des adultes hébergés sont des femmes seules sans enfant.

Champ > Personnes hébergées : France, au 31 janvier 2021. Ensemble de la population : France, sauf pour la situation familiale où il s'agit des ménages vivant en logement ordinaire en France (hors Mayotte).

Sources > DREES, enquête ES-DS 2020-2021 ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2021 pour le sexe et l'âge (estimations provisoires arrêtées en janvier 2023), enquête Emploi 2021 pour la situation familiale.

¹². La dénomination « adultes » se rapporte aux personnes qui ne sont pas un enfant accompagnant une famille ou un groupe. Un adulte peut donc être mineur, un enfant peut être majeur. Les adultes représentent 66 % des personnes hébergées.

des hommes (soit 46 % des adultes). La part des hommes seuls sans enfant est encore plus élevée dans les structures du DNA hors Cada, représentant 81 % des adultes en CAES et 62 % dans les CPH et dans les Huda. 16 % des adultes sont des personnes seules avec enfant(s), essentiellement des mères isolées. En incluant les personnes en couple, les adultes avec enfant(s) représentent 36 % des adultes accueillis. Les adultes avec enfant(s) sont plus majoritairement présents dans les EAME, où 83 % des adultes sont des femmes seules avec enfant(s) – des femmes enceintes, des pères isolés ou des couples pouvant aussi être accueillis –, mais également en Cada (50 % des adultes) et, dans une moindre proportion, dans les autres centres d'accueil (38 %) et les CHRS (30 %).

Deux tiers d'étrangers dans l'hébergement généraliste

81 % des personnes hébergées n'ont pas la nationalité française (tableau 4) et 77 % sont ressortissantes d'un pays hors de l'Union européenne (UE). C'est logiquement encore davantage le cas dans le DNA où la totalité des personnes hébergées est ressortissante d'un pays hors UE. Les Cada, Huda et CAES accueillent par définition une très forte proportion de demandeurs d'asile et les CPH de bénéficiaires d'une protection internationale,

mais une part non négligeable de bénéficiaires d'une protection internationale s'observe également en Cada et Huda (16 %), ce qui pourrait correspondre à des personnes à qui aucune solution alternative d'hébergement ou de logement n'a encore été proposée.

De même, les structures de l'hébergement généraliste accueillent une majorité d'étrangers (essentiellement non européens) : 55 % en CHRS et 77 % dans les autres centres d'accueil, avec dans les deux cas un nombre non négligeable de demandeurs d'asile ou de bénéficiaires d'une protection internationale. Enfin, les EAME hébergent une part plus faible mais tout de même importante de personnes étrangères, quatre personnes sur dix n'étant pas françaises.

Plus d'un quart des adultes hébergés en CHRS ont une activité professionnelle

46 % des adultes hébergés sont dans l'incapacité administrative de travailler (tableau 5). Ils sont surreprésentés dans les Cada (78 % des adultes), dans les Huda (77 %) et dans les CAES (87 %). En effet, les demandeurs d'asile ne peuvent être autorisés à travailler qu'après un délai de six mois à la suite de l'enregistrement de leur demande d'asile par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Tableau 4 Nationalité et statut de séjour des personnes hébergées, début 2021

	Hébergement généraliste			DNA					EAME	Ensemble des établissements	Ensemble de la population
	Ensemble	CHRS	Autres centres d'accueil	Ensemble	CAES	Cada	Huda	CPH			
Français	33	45	23	0	0	0	0	0	60	19	92
Étrangers ressortissants de l'Union européenne	8	7	8	0	0	0	0	0	2	4	2
Étrangers non ressortissants de l'Union européenne	59	48	69	100	100	100	100	100	38	77	6
dont demandeurs d'asile	6	4	9	70	80	75	78	1	6	38	nd
dont bénéficiaires d'une protection internationale ¹	7	7	6	22	11	16	16	94	3	14	nd

nd : non disponible.

1. Bénéficiaires d'une protection internationale : réfugiés, bénéficiaires d'une protection subsidiaire, apatrides.

Lecture > En CHRS, 45 % des personnes hébergées sont de nationalité française, 7 % bénéficient d'une protection internationale.

Champ > Personnes hébergées : France, au 31 janvier 2021. Ensemble de la population : France.

Sources > DREES, enquête ES-DS 2020-2021 ; Insee, recensement de la population 2019.

Les chômeurs, majoritairement inscrits à Pôle emploi¹³, représentent 24 % des adultes hébergés. Passé les délais d'obtention de leur statut de réfugié, la moitié des adultes en CPH se trouvent dans cette situation. 39 % des adultes hébergés en CHRS et 25 % de ceux accueillis dans les autres centres d'accueil sont aussi au chômage.

Enfin, 15 % des adultes hébergés exercent une activité professionnelle. Ils se trouvent principalement dans les structures d'hébergement généraliste : 20 % des adultes dans les autres centres d'accueil ont un emploi, ainsi que 28 % de ceux en CHRS. Une part non négligeable des adultes hébergés a un CDI, en particulier en CHRS (8 %).

9 % y sont en CDD, intérimaires ou saisonniers et 5 % travaillent dans des dispositifs d'insertion (dont 3 % dans une structure d'insertion par l'activité économique [IAE] et 2 % en activité d'adaptation à la vie active [AVA]).

Un adulte hébergé sur cinq perçoit le RSA

Un cinquième des adultes hébergés (20 %) perçoivent le revenu de solidarité active (RSA) [tableau 6]. Leur part est plus faible dans les Cada, Huda et CAES (moins de 10 %). Les conditions d'attribution ne leur permettent en général pas d'y être éligibles, notamment celle portant sur la durée de séjour en France, qui ne s'applique

Tableau 5 Statut d'activité des adultes hébergés, début 2021

	Hébergement généraliste			DNA					EAME	Ensemble des établissements	En %
	Ensemble	CHRS	Autres centres d'accueil	Ensemble	CAES	Cada	Huda	CPH			
Ayant une activité professionnelle, dont	24	28	20	5	2	3	3	28	16	15	
salariné en CDI, y compris intermittent	7	8	7	1	0	0	0	5	5	4	
salariné en CDD, intérimaire, saisonnier ou en emploi occasionnel	8	9	7	2	1	1	2	11	5	5	
salariné en contrat « parcours emploi compétences » (contrats aidés)	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	
en activité d'insertion par l'activité économique (IAE)	3	3	2	1	0	0	0	4	1	2	
en activité d'adaptation à la vie active (AVA)	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	
en stage de formation rémunéré	2	3	2	1	1	0	0	6	1	1	
autre activité professionnelle (à son compte, alternance, etc.)	2	2	2	1	0	0	0	2	3	1	
En stage de formation non rémunéré	1	2	1	2	0	1	2	7	3	2	
Chômeur (inscrit ou non à Pôle emploi)	32	39	25	15	5	12	12	51	29	24	
Retraité	3	3	3	0	0	0	0	0	0	1	
Impossibilité administrative d'exercer une activité professionnelle	22	11	33	71	87	78	77	3	11	46	
Impossibilité médicale d'exercer une activité professionnelle	6	7	6	1	1	1	0	2	3	3	
Étudiant ou jeune non scolarisé	1	1	2	1	0	1	1	1	12	1	
Autres inactifs de 16 ans ou plus	10	8	11	6	4	5	5	8	25	8	
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

Lecture > En CHRS, 28 % des adultes hébergés ont une activité professionnelle, 8 % ont un CDI.

Champ > France, au 31 janvier 2021, hors enfants accompagnant une famille ou un groupe (soit 129 500 personnes).

Source > DREES, enquête ES-DS 2020-2021.

13. Au 1^{er} janvier 2024, Pôle emploi est devenu France Travail.

cependant pas à tous les non-ressortissants de l'UE. Dans les EAME, où le statut de parent isolé et celui de parent favorisent l'obtention du RSA, ainsi que dans les CPH, où celui de réfugié la favorise aussi, la part des adultes hébergés percevant le RSA est nettement plus élevée (respectivement 56 % et 59 %) que dans les autres structures (19 % dans les autres centres d'accueil et 31 % en CHRS). La prime d'activité est touchée par seulement 5 % des adultes, mais la proportion est un peu plus importante dans les CPH (17 %), les CHRS (10 %) et les EAME (10 %). Une très faible part des adultes (4 %) perçoit l'allocation aux adultes handicapés (AAH), principalement dans les CHRS (9 %) et les autres centres

d'accueil (5 %). Enfin, près de huit adultes sur dix en Cada et Huda perçoivent l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

96 % des personnes ont une couverture maladie

La quasi-totalité des personnes hébergées bénéficie d'une couverture maladie (tableau 7) ; seuls 2 % des personnes hébergées ne sont pas couvertes et n'ont pas de demande en cours. Ces personnes sont surreprésentées dans les CAES (33 % du public hébergé), ce qui peut s'expliquer par le fait que les personnes en CAES sont en moyenne arrivées depuis moins longtemps sur le territoire français.

Tableau 6 Allocations reçues par les adultes hébergés, début 2021

En %

	Hébergement généraliste			DNA					EAME	Ensemble des établissements
	Ensemble	CHRS	Autres centres d'accueil	Ensemble	CAES	Cada	Huda	CPH		
Perçoit le RSA	25	31	19	13	7	10	9	59	56	20
Perçoit la prime d'activité	8	10	6	3	0	1	2	17	10	5
dont perçoit le RSA et la prime d'activité	3	3	2	1	0	1	1	4	6	2
Perçoit l'AAH	7	9	5	0	0	0	0	3	5	4

Lecture > En CHRS, 31 % des adultes hébergés perçoivent le RSA, 3 % perçoivent à la fois le RSA et la prime d'activité.

Champ > France, au 31 janvier 2021, hors enfants accompagnant une famille ou un groupe (soit 129 500 personnes).

Source > DREES, enquête ES-DS 2020-2021.

Tableau 7 Couverture maladie des personnes hébergées, début 2021

En %

	Hébergement généraliste			DNA					EAME	Ensemble des établissements
	Ensemble	CHRS	Autres centres d'accueil	Ensemble	CAES	Cada	Huda	CPH		
Aucune couverture maladie	2	2	3	2	33	1	3	0	2	2
AME	22	13	30	2	1	2	2	0	13	12
Assurance maladie hors AME, sans CSS	20	23	17	23	22	24	20	32	15	21
Assurance maladie hors AME, avec CSS	54	61	48	72	40	72	74	68	69	63
Demande en cours	2	1	2	1	4	1	1	0	1	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

AME : aide médicale d'État. CSS : complémentaire santé solidaire.

Lecture > En CHRS, 13 % des personnes hébergées bénéficient de l'AME.

Champ > France, au 31 janvier 2021.

Source > DREES, enquête ES-DS 2020-2021.

12 % des personnes bénéficient de l'aide médicale d'État (AME), destinée, sous condition de ressources, aux sans-papiers. Elles sont très peu présentes dans le DNA mais représentent 13 % des personnes en CHRS et 30 % dans les autres centres d'accueil. Enfin, 84 % des personnes accueillies bénéficient de

l'Assurance maladie hors AME et les trois quarts d'entre elles (soit 63 % des personnes accueillies) de la complémentaire santé solidaire (CSS, qui a remplacé la couverture maladie universelle complémentaire [CMU-C] et l'aide au paiement d'une complémentaire santé [ACS]) [voir fiche 37]. ■

Pour en savoir plus

- > Des données complémentaires sont disponibles dans l'espace Open Data de la DREES, thème Minima sociaux et pauvreté, jeu de données L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) : data.drees.sante.gouv.fr.
- > **Cabannes, P.-Y., Chauvin, P.-A.** (2021, juillet). Le logement adapté, un tremplin vers le logement ordinaire. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 81.
- > **Cabannes, P.-Y., Emorine, M.** (2021, mars). Hébergement d'urgence permanent : au cours des années 2010, davantage de familles et des séjours rallongés. DREES, *Études et Résultats*, 1184.
- > **Cabannes, P.-Y., Sigal, M.** (2019, décembre). Le personnel des centres d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 46.
- > **Caruso, A.** (2023, octobre). 200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 113.
- > **Pliquet, E.** (2019, février). Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140 000 places fin 2016, en forte évolution par rapport à 2012. DREES, *Études et Résultats*, 1102.